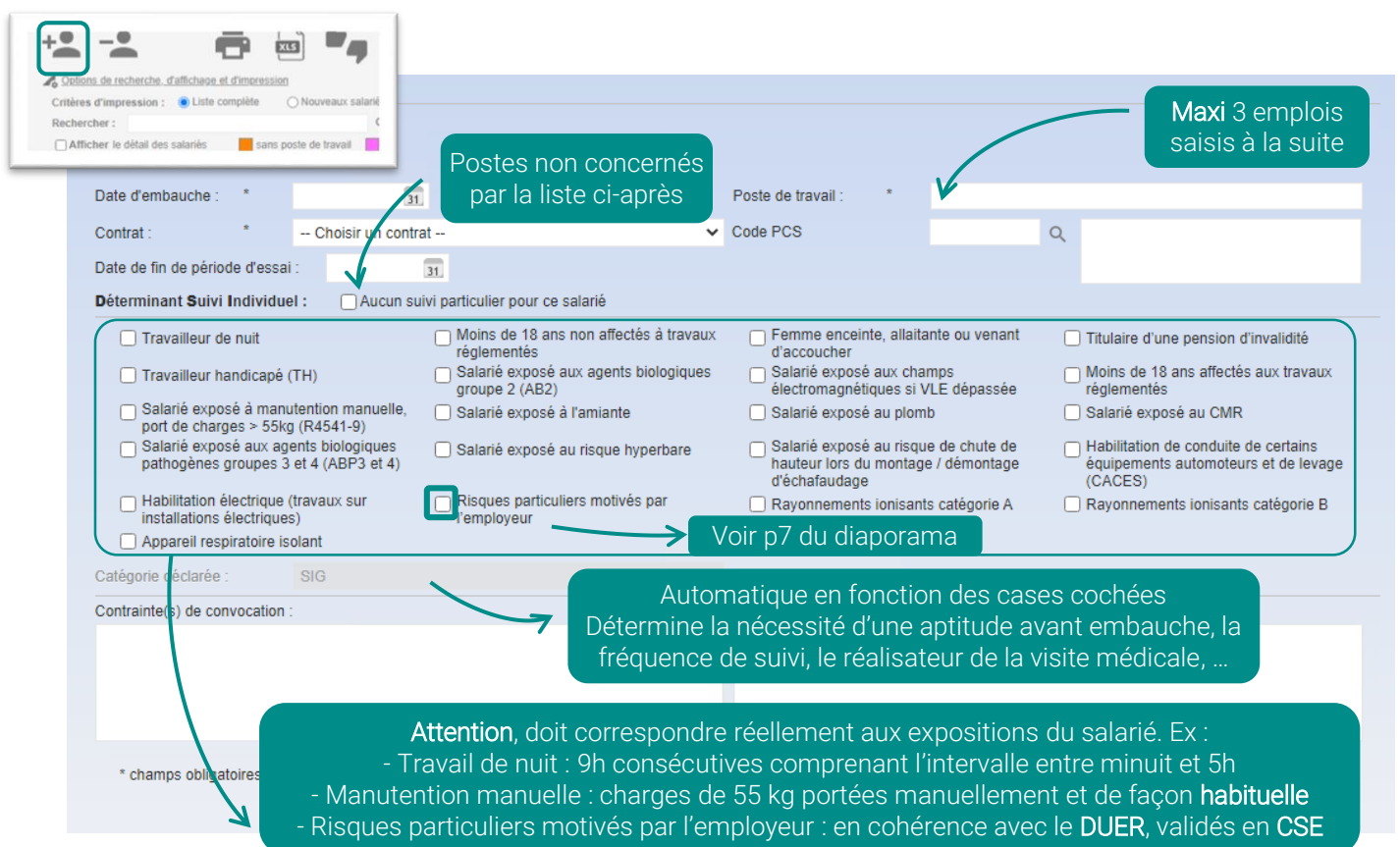


SALARIES INTÉRIMAIRES : Déclaration et demande de rendez-vous

Juin 2021 – V2

Afin de garantir la mise en place du suivi de l'état de santé réglementaire et **adapté** à chaque salarié intérimaire, il est indispensable de remplir, avec les bonnes informations, les formulaires du Portail Adhérent. (voir notre diaporama explicatif sur <https://employeurs.stsa.fr/entreprise-de-travail-temporaire/>)

1. Enregistrement du salarié sur le compte INTERIM



Options de recherche, d'affichage et d'impression
Critères d'impression : Liste complète Nouveaux salariés
Rechercher :
 Afficher le détail des salariés sans poste de travail

Postes non concernés par la liste ci-après

Maxi 3 emplois saisis à la suite

Date d'embauche : * Poste de travail : *

Contrat : * -- Choisir un contrat -- Code PCS

Date de fin de période d'essai :

Déterminant Suivi Individuel : Aucun suivi particulier pour ce salarié

<input type="checkbox"/> Travailleur de nuit	<input type="checkbox"/> Moins de 18 ans non affectés à travaux réglementés	<input type="checkbox"/> Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher	<input type="checkbox"/> Titulaire d'une pension d'invalidité
<input type="checkbox"/> Travailleur handicapé (TH)	<input type="checkbox"/> Salarié exposé aux agents biologiques groupe 2 (AB2)	<input type="checkbox"/> Salarié exposé aux champs électromagnétiques si VLE dépassée	<input type="checkbox"/> Moins de 18 ans affectés aux travaux réglementés
<input type="checkbox"/> Salarié exposé à manutention manuelle, port de charges > 55kg (R4541-9)	<input type="checkbox"/> Salarié exposé à l'amiante	<input type="checkbox"/> Salarié exposé au plomb	<input type="checkbox"/> Salarié exposé au CMR
<input type="checkbox"/> Salarié exposé aux agents biologiques pathogènes groupes 3 et 4 (ABP3 et 4)	<input type="checkbox"/> Salarié exposé au risque hyperbare	<input type="checkbox"/> Salarié exposé au risque de chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaudage	<input type="checkbox"/> Habilitation de conduite de certains équipements automoteurs et de levage (CACES)
<input type="checkbox"/> Habilitation électrique (travaux sur installations électriques)	<input checked="" type="checkbox"/> Risques particuliers motivés par l'employeur	<input type="checkbox"/> Rayonnements ionisants catégorie A	<input type="checkbox"/> Rayonnements ionisants catégorie B
<input type="checkbox"/> Appareil respiratoire isolant			

Voir p7 du diaporama

Catégorie déclarée : SIG

Contraint(e)s de convocation :

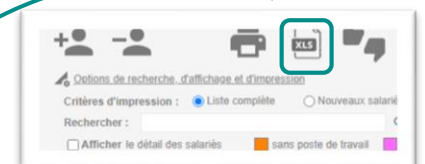
Attention, doit correspondre réellement aux expositions du salarié. Ex :

- Travail de nuit : 9h consécutives comprenant l'intervalle entre minuit et 5h
- Manutention manuelle : charges de 55 kg portées manuellement et de façon **habituelle**
- Risques particuliers motivés par l'employeur : en cohérence avec le DUER, validés en CSE

* champs obligatoires

Plus de détails sur les risques dans notre outil de simulation : <https://employeurs.stsa.fr/suivi-individuel-du-salarie/outil-de-simulation/>

La catégorie définie automatiquement est récapitulée dans un fichier excel (export .xls).



2. Demande de rendez-vous pour un salarié enregistré

En fonction de la catégorie déclarée indiquée dans le fichier excel téléchargé ou dans la fiche d'enregistrement du salarié, choisir le bon motif :

SIG / SIA : VIP initiale ou périodique

SIR : Examen médical d'aptitude à l'embauche ou périodique

Demande de rendez-vous

Vous souhaitez prendre un rendez-vous pour :

NOM / PRENOM : MULLER DENIS

Pour le motif suivant :

Pour la fonction suivante : MACON

Contraintes de convocation (sous réserve de disponibilités du service)

Si vous souhaitez recevoir la réponse à votre demande sur une adresse mail spécifique, merci de la saisir ci-dessous. Une copie de votre demande de rendez-vous vous y sera adressée.

3. Demande de rendez-vous non nominatif

Il est possible, **après discussion avec le centre**, de réserver des créneaux non nominatifs qui s'afficheront dans le portail. Le choix du salarié à affecter au rdv pré-réservé devra se faire en fonction des risques correspondant au motif de visite » (se référer à notre [outil de simulation](#))

4. Cas des dispenses

Le site Metra EST <http://www.metra-est.com/> recense les salariés intérimaires disposant d'une attestation de suivi ou un avis d'aptitude valide.

Metra EST

Consultation des aptitudes des travailleurs intérimaires

Accueil - Consultation - Administration - Contact - Déconnexion

Cliquer sur

N° d'adhérent

Communiqué par votre Centre

Identification ETT

Identifiant :

Mot de passe :

Entrer

Salarié recensé = attestation de suivi/avis d'aptitude valide = **demander au salarié son accord pour obtenir l'exemplaire en sa possession ou le duplicata qu'il pourra demander à STSA**

Salarié non recensé = avis inexistant ou non valide = **visite médicale obligatoire**

Un rendez-vous doit, dans tous les cas, être demandé, via le portail Adhérent ou un appel au centre, car la **dispense de visite est à l'appréciation du professionnel de santé en charge du suivi.**

Dispense de visite possible si :

- Emploi **identique** et risques d'exposition **équivalents**
- **Prise de connaissance** par le professionnel de santé d'une attestation de suivi ou d'un avis d'aptitude délivré dans les **2 ans précédant l'embauche**
- **Aucun avis** (inaptitude ou mesure individuelle d'aménagement, d'adaptation, de transformation) **au cours des 2 dernières années**